

L'AVENIR

Paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin.

ABONNEMENT.

Pour six mois, 5s.
Pour un an, 10s.
L'abonnement est invariablement payable d'avance.

L'AVENIR,

ANNONCES.

Prix: Six lignes et au-dessous, première insertion. 2 6
Dix lignes et au-dessous, première insertion. 3 4
Au dessus par lignes. 4
Toutes insertions subséquentes, le quart du prix.
Dédution libérale faite sur les annonces à être publiées longtems.

JOURNAL PUBLIE DANS LES INTERETS DE LA JEUNESSE.

PUBLIÉ PAR UNE SOCIÉTÉ
EN COMMANDITE DE JEUNES GENS.

" LE TRAVAIL TRIOMPHE DE TOUT "

RÉDIGÉ PAR UN
COMITÉ DE COLLABORATEURS.

Assemblée d'Yamachiche.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. DEGUISE.

Messieurs,

Dans la motion qui vient d'être proposée, j'y concours de tout mon cœur. J'ai cependant un petit amendement à y faire (nombre de voix: pas d'amendement; à bas, à bas Deguise.) J'ai cependant un petit amendement à y faire (à bas, à bas) et j'espère que cet amendement sera appuyé (c'est assez, c'est assez) messieurs, je respecte (c'est assez; pas besoin d' sermons d' ceux qui sont plus bêtes qu' nous otes.)

Le président: "vous voyez bien qu'on ne veut pas vous écouter."

M. Deguise: je respecte la majorité! Cette motion est basée (une voix: si j'monte, j'te dégringole) Je ne crains pas de parler, parceque je connais les Canadiens; (On l'connait, nous otes aussi) ils n'ont pas coutume de juger sans entendre. L'amendement que je propose (mettez la dans votre poche, pi, foutez votre camp. Parlez, parlez.) Si c'est pas bon, vous le rejetterez (parlez, pi, qu'ça finisse; ça commence à être ennuyant, pi, fait chaud.) Eh! bien j'étais certain qu'on m'entendrait; je connais les Canadiens (tiens! va-t-y recommencer encore). Je connais ces hommes qui n'ont pas coutume de juger sans entendre (c'est assez, c'est assez). J'ai bien eu raison de dire qu'ils écouteront ma résolution, et qu'elle serait adoptée (J'éré q'tu l'as, mé on va voir) elle tend à remercier M. Papineau, (pas besoin de tes remerciements à toé; c't'épocrite) vous allez l'entendre lire toute d'un bout à l'autre (c'est bin dommage) Et s'il est un instant où j'ai eu à regretter de n'avoir pas le talent de la parole, c'est dans une circonstance comme celle ci; néanmoins, quelques faibles que soient mes talents, je dois m'exprimer brièvement sur cette question. Messieurs, c'est (j'tez le donc en bas; c't'assez; hurra pour Papineau.)

M. Deguise: Messieurs, c'est avec (tumulte; grand nombre de voix; faut l'j'ter en bas; faut l'j'ter en bas.)

M. le président, s'adressant à M. Deguise; mais, lisez donc votre amendement; vous voyez bien qu'on ne veut pas vous écouter. *Si je vous ai permis de lire un amendement, je ne vous ai pas permis de faire un discours.*

M. Deguise: "Eh! bien, je propose."

M. D. lit ici son amendement qui n'a pour toute réponse que les sarcasmes de la foule; et comme c'est à propos de cette dernière phrase de M. Richer, président de l'assemblée, "si je vous ai permis de lire un amendement, je ne vous ai pas permis de faire un discours" que se plaint M. D. dans la *Minerve*, nous espérons que nos lecteurs comprendront que, si on a refusé la parole à M. D., c'est uniquement parcequ'il a voulu s'imposer, bon gré malgré, à l'assemblée qui ne voulait pas l'entendre. M. D. se plaint de n'avoir rien dit: s'il entend par là qu'il a parlé pour ne rien dire, nous sommes avec lui.

DISCOURS PRONONCÉ PAR L. A. DESSAULLES, ÉCR.

Messieurs,

Ce n'est pas comme électeur de ce comté que je me fais l'honneur de vous faire part de quelques observations sur la politique du pays; je suis étranger ici, et inconnu à la plupart d'entre vous, c'est donc de mon droit de citoyen que j'use aujourd'hui; droit que je ne m'attendais nullement à exercer, droit dont votre bienveillance seule m'engage à me prévaloir.

Je serai aussi court que possible, vù l'heure avancée de la journée.

Toute la question politique actuelle, messieurs, peut se résumer en deux mots: Voulons-nous ou ne voulons-nous pas demeurer les esclaves du Haut-Canada? Voulons-nous ou ne voulons nous pas être maltraités, pillés? Le pillage de nos deniers va-t-il cesser ou va-t-il devenir permanent? Un Bas-Canadien a-t-il la même somme de droits politiques qu'un Haut-Canadien, ou lui est-il politiquement inférieur? Nos affaires doivent elle être dirigées dans le sens de nos idées, ou ne devons-nous avoir aucun contrôle sur ceux qui les administrent? En un mot, doit-on s'occuper de nos besoins et de nos désirs, ou peut-on n'en pas tenir compte? Vous faites tous signe que oui, qu'on en doit tenir compte? eh bien, non seulement on a déclaré que les habitants de cette province étaient inférieurs à ceux de l'autre, mais on leur a interdit l'usage de leur langue; mais on nous a volé soixante millions de francs; on ne peut plus revenir sur le passé, disent les pillards qui ne veulent pas restituer; c'est un fait accompli nous disent nos bons amis qui se sont enrichis à mêmes nos coffres, pleins il y a dix ans, vides aujourd'hui; eh bien, puisque nous avons le malheur de ne pas être les plus forts, soumettons nous pour le passé, mais

au moins réclamons donc pour l'avenir! Ne nous deshonorons donc pas en acceptant la tyrannie sans récriminations, en ayant l'air de remercier ceux qui nous insultent et nous oppriment. Des demandes aussi justes, aussi légitimes que les nôtres doivent être accordées tôt ou tard; eh bien, messieurs, nous paraissions avoir honte de réclamer nos droits imprescriptibles! Est-ce là du patriotisme; du sentiment national?

Nous avons, messieurs, d'ignorants rédacteurs de journaux qui nous disent: "Ne demandez pas ce qu'il vous faut, c'est inutile, on ne vous le donnera jamais" moi je vous dis: demandez toujours; ceux qui vous conseillent le mutisme sont vos ennemis; ceux qui vous disent; "ne faites pas telle demande parce qu'elle aura l'effet de ramener les malheurs de 1837," ceux-là ne sont pas toujours vos ennemis, mais sont dans tous les cas des gens timides qui ont peur de leur ombre; peut-être quelquefois des gens vendus qui veulent vous effrayer afin d'exploiter votre apathie.

Vous n'avez pas envoyé vos mandataires en Chambre pour qu'ils viennent vous répéter les phrases décourageantes imaginées par les membres du Haut-Canada; vous les avez nommés pour dire à ceux qui vous ont pillés. "Vous ne pillerez plus vos commettants." Leur devoir est de parler comme vous parleriez vous-mêmes, et non pas de demeurer muets. Si vos amis vous disent les mêmes choses, vous font les mêmes objections que vos ennemis, autant vaudrait pour vous choisir ceux-ci pour vos mandataires. Si vos amis se taisent sur les injustices sans nombre que l'on vous a fait subir, autant vaudrait pour vous n'être pas représentés. Si vos propres mandataires vous disent: "Ne demandez pas la réforme électorale" autant aurait-il valu que vous n'éussiez que des Haut-Canadiens. Dans l'état d'abaissement politique où nous sommes réduits, de qui donc recevrons-nous des paroles d'encouragement, si nos amis font chœur avec nos ennemis? Mais, dit-on, nos demandes embarrassent nos amis! Quoi! c'est embarrasser le ministère que de demander ce qu'il désire que le pays obtienne! Mais pourquoi nos ministres ont-ils été élevés au poste qu'ils occupent? C'est pour nous servir, dites vous, et vous avez raison! Eh bien, qu'ils n'aident donc pas le Haut-Canada à consommer notre meurtre social; qu'ils ne déclarent donc pas tacitement ce que le Haut-Canada déclare explicitement, notre infériorité politique!

Le ministère est l'interprète de la volonté populaire. Vous avez le droit, à propos de certaines mesures fondamentales; de donner des instructions et des ordres à vos mandataires. Ils doivent exprimer vos idées autant que vos intérêts. Si vos représentants ou vos ministres vous disent qu'ils ont l'intention de faire les demandes dont vous désirez la réalisation, que cela ne vous empêche pas de vous prononcer énergiquement dans la même sens. S'ils vous conseillent, vù leurs bonnes intentions, de rester apathiques, soyez sûrs qu'ils craignent pour eux-mêmes plutôt que pour le sort des mesures qu'ils prétendent avoir en contemplation. S'ils vous conseillent le silence parceque vous les embarrasseriez en agitant certaines questions, cela ne veut rien dire autre chose si non qu'ils craignent l'expression de la volonté populaire; conséquemment, qu'ils maintiennent en fait les prérogatives de la couronne; qu'il s'identifient un peu plus avec elle, un peu moins avec vous. Quoi! des hommes que vous avez chargés de vous défendre osent vous dire: "vous nous affaiblissez si vous soutenez nos demandes!" quel sera donc le moyen de leur donner de la force? Je vais vous faire une comparaison qui vous fera sentir complètement tout le ridicule de cette opinion. Supposez qu'aujourd'hui vos conseillers municipaux fassent à la chambre une pétition pour obtenir un octroi d'argent: croyez-vous que si tous les habitants du comté font une autre pétition à l'appui de celles des conseillers, celle-ci aura moins de force? Evidemment non, parceque deux influences valent mieux qu'une. Vous ririez d'un homme qui viendrait vous dire que si tout le pays faisait à l'Angleterre une pétition pour s'opposer à l'octroi d'une réforme demandée par les ministres, il n'affaiblirait pas ceux-ci: eh bien! riez également de ceux qui vous disent; "vous nous affaiblissez quand vous marchez avec nous. C'est vous que la chambre doit regarder comme son point d'appui." Si vous l'approuvez, elle est forte, si vous la désapprouvez, elle ne peut pas l'être. Si vous remarquez quelque hésitation chez vos amis, cela indique qu'il y a doute que leurs demandes soient accordées. Dans ce cas, bien loin de vous demander du silence, ils doivent vous demander de l'aide. Ne pas faire une demande parcequ'il est possible qu'on soit refusé, probablement même, c'est se suicider. Il ne peut jamais y avoir certitude que vous serez refusés, parceque ce qui est futur est nécessairement incertain, alors demandez toujours et riez bien de ces gens pratiques qui vous disent, "vous obtiendrez aussi bien en ne demandant rien qu'en demandant tout."

Chaque fois que le peuple remarque de l'hésitation chez ses mandataires, c'est à lui de les pousser, de les forcer à l'action, afin qu'ils ne puissent jamais donner pour excuse

que l'opinion publique n'était pas préparée. On a osé vous dire: "Ne nous occupez pas de certaines choses, n'agitez pas ceci, ne touchez pas à cela." Ah! messieurs, qu'êtes vous, et qui sont ceux qui osent vous parler ainsi! Vous êtes tout et eux rien, ou s'ils sont quelque chose, ils ne sont tels que par vous.

Qui a nommé la chambre? Le peuple. Donc le peuple a son contrôle sur chacun des actes de la chambre? Qui a nommé le ministère? En apparence le gouverneur, en réalité la chambre. La chambre et le peuple ont donc leur droit de contrôle, celle-là un peu plus directement que ce lui-ci, dans l'action, mais non dans l'appréciation, sur chacun des actes du ministère. C'est à vous qu'il appartient d'examiner si la chambre ou le ministère ont agi dans vos intérêts. Ce n'est nullement rabaisser son mandataire que de s'occuper de ce qui se passe, d'étudier de quel côté est la raison. Le peuple a le droit de dire à ses amis choisis par lui pour le représenter, vous devez faire telle et telle chose: s'ils craignent tant de ne rien obtenir, ils admettent que le gouvernement responsable est une duperie.

Qui dit responsabilité au peuple dit souveraineté du peuple. Or, quand nos amis qui veulent sincèrement nous servir, quand nos ministres nous disent: "Vous n'obtiendrez peut-être pas justice" il nous disent implicitement: "Vous n'avez pas le gouvernement responsable." Si vous avez le droit de vous regarder comme souverains par rapport à la chambre ou au ministère, vous ne l'êtes plus vis-à-vis de l'Angleterre. Si donc vous avez des réformes à demander, le ministère doit se joindre à vous, doit diriger vos démarches et non pas chercher à faire reflouer le courant de vos idées. Il n'y réussira pas, je l'espère, parceque le cours des idées, la marche du progrès sont aussi irrésistibles que le cours des générations.

Un monsieur a proposé un amendement à une résolution que vous venez d'adopter. Je crois que quelques mots contenus dans l'amendement y ont été mis dans le dessein de vous tendre un piège; faites y attention. On paraît surpris que cet amendement, proposé comme motion principale en désespoir de cause, ait été rejeté: On dit: "Mais il contient un compliment à M. Papineau. Oni, messieurs, on a en effet complimenté M. Papineau afin de faire passer inaperçue une petite phrase insidieuse qu'on crut avoir adroitement masquée, et qui est un blâme direct sur ce même M. Papineau, parcequ'il n'a pas en tout approuvé le ministère. Eh bien! je vous le dis franchement, c'est non seulement un piège qu'on vous a tendu mais c'est une insulte qu'on vous a faite! On a espéré vous faire dire, dans une même résolution, oui et non. Voilà comme on vous respecte. Il serait facile d'empêcher qu'aucune division eut lieu, dans une si belle occasion. Que les auteurs de cet amendement consentent à y changer une phrase, et je suis sûr que l'assemblée permettra qu'il soit ajouté aux six résolutions qui viennent d'être passées à l'unanimité. Qu'ils ajoutent à ces mots, "leur donneront un appui constant et cordial" ceux-ci, "s'ils agissent conformément aux dispositions du comité de la réforme et du progrès de Québec." Au moyen de cet ajouté qui ne peut déplaire à personne, tout le monde sera d'accord. Il n'y a là en effet rien que de juste. Il y a six mois, tout le pays a approuvé ce manifeste; tous les papiers libéraux l'ont donné comme étant le meilleur programme du parti libéral. Les ministres qui ont approuvé ce document quand ils formaient l'opposition, doivent encore l'approuver aujourd'hui. Ils ne doivent pas être moins nos amis dans le gouvernement que hors du gouvernement. Ils doivent agir dans le ministère comme ils agissent dans l'opposition. Ils ne doivent pas répudier de fait leur passé, et l'abandon d'une bonne mesure de réforme électorale en sera, à mon avis, la répudiation.

Nous avons soutenu et approuvé les ministres actuels quand ils étaient dans l'opposition; c'est un devoir en vers eux et envers nous de les soutenir encore dans le ministère s'ils ne changent pas de programme. S'ils le modifient, ils n'ont plus droit à notre confiance. Mais, dit-on, "pourquoi doutez-vous de leur bonne volonté?" Nous ne doutons pas de leur bonne volonté, mais nous ignorons ce qu'ils veulent faire. Pas un d'entr'eux, lors de leur réélection, n'a fait part à ses constituants de ses idées ou des plans généraux du ministère.

S'ils se fussent présentés avec un programme et qu'ils nous eussent dit: Voilà ce que nous voulons, si en un mot ils eussent rempli envers nous électeurs ce devoir de simple déférence, M. Papineau n'aurait pas été obligé de dire au pays: "Je ne sais pas ce que vos ministres veulent: je les désapprouve de ne pas vous l'avoir dit: S'ils demandent une réforme électorale basée sur la population, je les soutiendrai; s'ils ne la demandent pas, je vous préviens qu'ils vous tromperont, parcequ'ils n'auraient jamais osé l'opposer sur les hustings aux dernières élections."

Quant à vous, Messieurs, comme aucun de vous ne peut dire avec certitude, "le ministère veut ceci ou veut cela," vous ne pouvez pas dire avec le moteur de l'amendement

qui vient d'être rejeté; " Nous donnerons notre appui constant au ministère, car vous ne devez souscrire à aucune condition envers le ministère qu'il ne s'engage formellement à remplir envers vous certains engagements. Si tous nos ministres étaient des anges, je dirais: " c'est bon, messieurs, approuvez tant que vous voudrez, vous ne courez aucuns risques " ce sont des hommes " alors je vous dis: " Soyez sur vos gardes et examinez avant d'approuver."

Nous ne savons pas explicitement ce que veut notre ministère, nous avons même lieu de croire qu'il ne demandera pas une réforme électorale basée sur la population, alors ne nous rendons donc pas ridicule en l'approuvant avant qu'ils n'aient agi, en lui promettant un appui constant quand il nous laisse dans l'incertitude sur ses projets. Si nous les connaissons, nous pourrions approuver ou désapprouver leurs idées selon qu'elles nous paraissent bonnes ou mauvaises, nous ne les connaissons pas, nous agirions donc en aveugles si nous leur promettions notre appui constant! On vous dit que M. Papineau veut faire de la division! Non, messieurs, ce n'est pas faire de la division que de dire à un peuple: " Ne vous fiez pas aveuglément aux hommes; examinez l'avenir qu'on vous prépare; n'approuvez pas ce que vous ne connaissez pas, je crois qu'on vous trompe, soyez sur vos gardes."

Des rédacteurs de journaux nuls par la tête et nuls par le cœur, prêts à se vendre pour une misérable poignée d'or; vous disent: n'examinez pas votre position, fiez-vous à nous et tout ira bien. Oh! Messieurs, défiez vous de ceux qui veulent examiner pour vous et qui sont incapables de rien comprendre eux-mêmes, sinon que chacune de leurs phrases vaudra et sera payée tant. On a vu des hommes sans capacité, sans importance personnelle, sans éducation politique, crier dans les journaux qui, par leur oubli constant de toutes les lois de la bienséance et de la délicatesse et surtout par l'ignorance colossale de leurs rédacteurs, déshonorent le pays à l'étranger, crier dis-je à des hommes éminents par leurs connaissances, leurs talents et leurs services, " vous êtes des traîtres, des fripons, des enragés, des désorganiseurs, des fous, et cela sans même essayer de discuter! " Vous voyez que le journalisme n'est pas toujours et partout une école de savoir-vivre, ou un moyen de s'instruire. Dans ce pays au contraire le journalisme n'a servi qu'à fausser l'esprit des masses. Si nos journaux eussent toujours discuté les questions politiques qui intéressaient le pays comme elles auraient dû l'être, on ne verrait aujourd'hui aucune différence d'opinion: malheureusement on a toujours laissé de côté les principes, parcequ'on était trop peu instruit pour les exposer et les discuter lucidement, pour ne s'attacher qu'aux hommes, ce qui est bien plus commode pour ceux qui n'ont pas d'autres idées que celles qu'ils obtiennent en les mendiant. On nous a dit péremptoirement: tous ceux qui ne pensent pas comme M. Lafontaine sont hors de la bonne route. C'est de la misère, rien autre chose. Les principes sont le but, messieurs, les hommes ne sont que les moyens; les principes sont immuables, les hommes ne sont jamais infallibles et surtout disparaissent rapidement. Ne dites jamais, je suis pour M. Lafontaine, ni je suis pour M. Papineau avant de savoir exactement qu'elles sont leurs vues. D'avance, n'approuvez pas plus l'un que l'autre.

Demandez vous: " Qu'est ce que veut M. Lafontaine? qu'est-ce que veut M. Papineau: quand vous aurez bien examiné, adoptez les idées qui vous paraissent les plus raisonnables. Si M. Lafontaine ne demande pas conjointement avec vos autres mandataires une vraie réforme électorale, de ce moment reprochez-lui l'abandon de vos intérêts; s'il la demande, soutenez-le.

M. Papineau demande-t-il aujourd'hui ce qu'il a toujours demandé, l'application du principe: " Egalité aux yeux de la constitution? " alors, dites à ceux qui l'outragent en lui disant qu'il a changé, qu'ils ne l'opposent que parcequ'ils redoutent son indépendance. M. Papineau demande aujourd'hui une réforme électorale basée sur la population: il est donc votre ami plus que ceux qui vous conseillent de ne pas la demander.

Je vous remercie, Messieurs, de l'attention dont vous venez de m'honorer et je finis en vous priant, dans votre intérêt de vous rallier tous autour des idées et des principes émis dans le manifeste de Québec, sans vous occuper de ce que tel ou tel homme pourra vous dire pour vous empêcher de marcher dans ce sens—N'agissez pas sans examiner, après avoir examiné, marchez avec indépendance et énergie.

CORRESPONDANCES.

M. le Directeur,

Je lis dans la *Minerve* du 19 courant, un paragraphe par lequel ce journal fait connaître au peuple du Canada et à l'étranger le grand nombre d'incendies et de tentatives d'incendies qui ont lieu si fréquemment à Montréal. A la fin de ce paragraphe je remarque les phrases suivantes:

" Il n'y a pas de doute sur ce point, il existe parmi nous une bande d'incendiaires organisés. A quoi doit-on attribuer cette criminelle détermination? Il est difficile de le dire. Quelques uns prétendent qu'elle est due à la misère qui règne dans notre ville par le manque d'ouvrage, et que ce serait le moyen de s'en procurer que d'incendier un quartier de la ville qu'il faudrait bien rebâtir malgré la pénurie des temps. "

Je vous assure, M. le directeur, que j'ai été étrangement surpris en lisant ces mots. Ou je me trompe fort ou la *Minerve* dit que si les feux sont si fréquents par le temps

qui court ce sont les ouvriers qui en sont la cause. Ce sont eux qui mettent le feu! Elle ne dit pas quels sont ces ouvriers, d'où il s'en suit qu'un ouvrier de n'importe quel corps de métier doit prendre cela pour lui-même ou pour son compagnon de travail. L'éditeur propriétaire de ce journal doit, ce me semble, connaître ses compatriotes mieux que cela; il doit savoir que nos paisibles et honnêtes ouvriers sont incapables de faire ce qu'il leur impute. C'est beau, n'est-ce pas, M. l'éditeur de la *Minerve*, de dire et, qui plus est, d'écrire sans en donner des preuves certaines, et peut être sans en avoir la certitude, qu'une partie de vos compatriotes sont organisés en bandes d'incendiaires? N'est-il pas plus raisonnable de croire et de dire, comme l'a fait l'*Avenir*, que ces incendies ou tentatives d'incendies sont l'œuvre de filous et de brigands qui nous viennent de l'étranger et dont quelques uns, il n'y a pas bien longtemps, ont été arrêtés les armes à la main? A-t-on détruit complètement ces bandes organisées que l'on disait alors exister? Pour moi, M. le directeur, je proteste de toutes mes forces contre une pareille imputation; et je pense sincèrement qu'il n'y a pas un seul de nos ouvriers canadiens qui puisse commettre de semblables crimes.

Mais la *Minerve* croit, et c'est ce qu'elle ajoute aussitôt: qu'il serait temps d'adopter des mesures pour donner du pain à ceux qui manquent d'ouvrage. Cela est parfait; mais la *Minerve* dans sa sagesse a-t-elle songé aux mesures qu'il faut adopter? les a-t-elle trouvées? Elle qui a les intérêts publics tant à cœur, donnera-t-elle un peu de son temps, de ce temps si précieux et qu'elle emploie si bien aujourd'hui, ainsi que sa chère voisine, pour chercher ces mesures? il faut espérer que oui, il faut espérer que bientôt elle en proposera quelques unes d'importantes, de salutaires.

A propos, ne pourrait-elle pas nous dire si les hommes pratiques du ministère s'occupent, eux aussi, de ces mesures qui sont en ce moment, d'une si grande urgence. La *Minerve* nous dit qu'il y a des ouvriers qui n'ont pas de pain; elle a raison, il y en a malheureusement peut-être plus qu'elle ne le pense; et Dieu sait si le nombre de ces malheureux n'augmentera pas encore! Il y a longtemps que l'on parle de grands travaux que le gouvernement a en contemplation. Mais, jusqu'à ce jour, on n'a pu rien faire pour nous; on a laissé empocher notre argent par le Haut-Canada. Ce n'est pas la faute du présent ministère, je le sais bien. L'opposition d'hier n'était pas assez forte pour empêcher les dilapidations de notre *sauv* de l'ouest. Mais aujourd'hui qu'elle est au pouvoir et forte d'une grande majorité, et ce, grâce à nos amis d'en haut, elle va, sans doute, s'occuper un peu de nos misères, et donner au Bas-Canada ce qu'il lui faut nécessairement pour faire les améliorations que l'on considère comme lui étant indispensables.

Voilà, je crois, les mesures importantes qu'il faudrait adopter pour donner du pain aux ouvriers qui n'ont pas d'ouvrage. Si la *Minerve*, elle dont les conseils sont d'ordinaire marqués au coin de la sagesse, comme dirait M. C. . . . , et qui doivent être d'un grand poids auprès du ministère, lui conseillait de presser ces mesures, elle rendrait par là un grand service au pays, car l'ouvrage offert en ce moment par le gouvernement empêcherait les ouvriers de se démoraliser, ou au moins de passer à l'étranger.

UN OUVRIER.

Courant Ste.-Marie, 24 juin 1848.

M le Directeur,

Les journaux annoncent la démission volontaire de M. de Salles Latérière de sa charge de député adjutant général des milices du Bas-Canada;—son remplacement par M. le colonel M. A. De Salaberry et la nomination de M. Coursol à la place de Coroner devenue vacante par la promotion de M. Desalaberry.

Les organes ministériels ont les premiers assigné comme motif de la démission de M. Latérière la prétention de ce monsieur à conserver son droit de réligibilité comme représentant de peuple, prétention que le Cabinet aurait refusé d'admettre, avec raison du reste si elle a été émise.

Malgré la plausibilité de ce motif, il ne paraît pas à un grand nombre suffisant pour expliquer cette démission soudaine et inattendue, quelques jours seulement après la nomination, pas plus que les promotions dont elle paraît avoir été la cause. La charge de député adjutant général était devenue vacante par l'entrée de M. le colonel Taché au ministère; la vacance a duré environ quatre mois. L'on a dit que la charge avait été offerte à plusieurs membres du Parlement, et entr'autres, M. Latérière. En tout droit et tout honneur, c'est toujours aux membres du Parlement que l'on doit d'abord offrir ces grands offices et autres d'une importance un peu moindre, sous le gouvernement responsable; afin que nous ayons s'il est possible, un Parlement composé de représentants plus ou moins indépendants. . . . du peuple, mais aussi plus ou moins dépendants de la volonté du gouvernement responsable, par l'espoir assez fondé de situations avantageusement rémunérées. C'est dans l'ordre naturel du bienheureux état actuel des choses.

Je suis bien loin de vouloir dire que les membres du parlement et M. La terrière moins que personne (il vient de donner une preuve éclatante du contraire) soient tous disposés à sacrifier leur indépendance personnelle; je veux seulement faire remarquer la tendance instinctive de tous les pouvoirs sans exception, et quelque soit leur origine, à se créer des supports et des *claqueurs* quand même, en un mot à faire ce qu'en termes plus que modérés, parqu'il y était personnellement impliqué, M. Guizot, en France, caractérisait l'année dernière du terme d'*abus des influences*.

On dit encore (car que ne dit-on pas) que M. Latérière aurait hésité longtemps; des communications auraient eu lieu; ce monsieur aurait même fait un voyage à la capitale dans le

but, assure-t-on toujours, de s'entendre sur les conditions de son acceptation, qu'aucun arrangement définitif n'aurait été terminé, que les négociations auraient continué et qu'enfin longtemps après le voyage, la promotion a été gazetée officiellement.

Est-il possible qu'après des délais aussi longs, tant de précautions prises pour éviter tout mal entendu, M. Latérière ne se soit pas expliqué sur une question aussi grave que celle de savoir s'il conserverait ou non siége en Parlement, et qu'il aurait accepté sans condition, comme on l'a dit? Beaucoup de personnes se le persuaderont difficilement, et penseront que le motif assigné n'est qu'un prétexte pour couvrir les véritables raisons de cette démission, raisons qui seront probablement divulguées dans la prochaine session.

D'un autre côté, si le motif assigné est le seul vrai, ou M. Latérière a agi un peu légèrement, alors il n'est pas l'homme que nous croyons, en acceptant la situation sans s'expliquer clairement avec le cabinet, ou bien les négociations ont été conduites d'une manière si habile et tellement diplomatique entre les parties que chacune aurait cru avoir amené l'autre à ses conditions. Cela ne serait pas trop surprenant: car avec le système de gouvernement responsable actuel (je ne veux rien dire de la véritable responsabilité) l'on prétend tout faire, tout conduire, tout obtenir, non par la vérité, la justice, la franchise et le bon droit, mais par la ruse et l'habileté, ententes sacramentels, par la diplomatie. Puis lors qu'est venu le moment décisif, il se serait trouvé que M. Latérière et le cabinet ne s'étaient pas entendus d'autout; et vite, vite, chacun de revenir à ses premiers amours, l'un à son comté dont il sollicitera de nouveau les suffrages, et les autres au colonel, (ex-représentant du comté de Rouville l'on sait comment) et au héros électoral de Montréal: de chaque côté plus promptement et avec plus de plaisir et de contentement sans doute que l'on ne s'en était d'abord éloigné.

Gardons nous, M. le directeur, gardons nous bien de rien changer aux principes du système de gouvernement modifié, réformé et réformant, que nous avons le bonheur de posséder pour la paix de notre corps et l'abatour disement de l'intelligence, de nos droits politiques et qui, au nom du peuple et de par lui, réforme d'un curieuse manière les abus administratifs dont le Bas-Canada s'est plaint pendant ce si longues années, ainsi que les principes qui faisaient naître ces abus, savoir, en agissant d'après ces mêmes mauvais principes, en continuant ces mêmes abus, ces mêmes fautes si souvent reprochés aux gouvernements précédents.

JE CROIS.

Montréal 24 juin 1848.

L'AVENIR.

Laissons là ceux qui croient que le monde va crouler, parceque tout se remue et s'agit autour d'eux.

MONTRÉAL, SAMEDI, 1 JUILLET 1848.

Réforme Electorale.

La *Minerve*, sur la sommation que nous lui avons faite de nous dire son opinion sur la question de la réforme électorale, est enfin sortie de son sommeil profond, et a bien voulu nous dire quelques mots sur cet important sujet; mais ce n'est que malgré elle, et non sans beaucoup de dépit qu'elle a consenti à rompre le silence obstiné dans lequel elle s'était retranchée.

Si la *Minerve* avait montré, dès le premier abord, quelque bonne volonté; si elle n'avait jusqu'à présent constamment refusé de se prononcer sur les questions importantes dont il s'agit, questions que tous les journaux ont traitées (à leur manière, il est vrai,) nous lui aurions tout simplement demandé de vouloir bien se prononcer, et nous ne nous serions pas servi du mot *sommation* qui l'a tant fâchée. Il est pourtant facile de voir que ce n'est pas tant notre langage et nos expressions qui ont fait fâcher la *Minerve*, mais notre prétention de vouloir la forcer de se prononcer. Nous prétendons pourtant avoir eu le droit de faire à la *Minerve*, si non une sommation, du moins une demande de se prononcer sur la question de la réforme électorale. Oui, certes, lorsque d'un côté nous voyions la plupart des journaux que l'on peut considérer, sinon comme les organes du ministère, du moins comme l'écho de leurs opinions, et de leurs intentions, se prononcer contre l'adoption de mesures que, il n'y a pas encore un an, on considérait comme vitales, d'une importance majeure, d'une absolue nécessité; lorsque d'un autre côté nous voyions la *Minerve* seule garder le silence sur ces questions; lorsque nous avions tout lieu de croire que nos chefs politiques n'ont plus aujourd'hui les mêmes idées sur les réformes à demander, nous avions droit de lui demander, à elle qui est principalement l'organe de ces mêmes chefs politiques, ce qu'elle pensait sur ces questions, ou plutôt ce qu'en pensaient nos ministres. Oui, M. l'éditeur de la *Minerve*, le peuple que vous êtes chargé d'instruire et d'éclairer, avait le droit de vous faire cette question; vos lecteurs, vos abonnés l'avaient aussi.

Le public connaissait votre opinion, dites vous; vous l'aviez donnée, manifestée en plusieurs circonstances. Oui, nous la connaissions autrefois; nous connaissions également autrefois celle des différents journaux français. Eux, comme vous, avaient prêché la réforme électorale, mais aujourd'hui ne viennent-ils pas de se prononcer contre, cette réforme, et de désavouer leur passé? mais le silence obstiné que vous gardiez depuis quelque temps, votre refus constant de vous prononcer, d'une manière ou d'une

autre comme le faisaient les autres journaux, étaient pour nous une raison de croire que vous aviez changé, ou du moins que vous n'aviez plus le courage de votre opinion. Si vous aviez la même opinion qu'autrefois, il ne devait pas beaucoup vous en coûter de réitérer votre profession de foi; si vous aviez changé, vous deviez au moins nous dire pourquoi.

La *Minerve* a adopté et approuvé le manifeste de Québec, or ce manifeste mettait au rang des mesures indispensables, l'obtention d'une réforme électorale en proportion de notre population. Sans cela, suivant ce manifeste, il nous était impossible de nous maintenir au rang que nous devions occuper; il nous était impossible de lutter avec avantage contre nos ennemis politiques; autrefois c'était une mesure de désespoir, même suivant la *Minerve* qui avait approuvé le manifeste. Mais ce n'est plus la même chose; aujourd'hui la *Minerve* ne comprend plus pourquoi l'on veuille faire de cette mesure une mesure de désespoir. Les choses sont pourtant les mêmes, et il n'y a que la *Minerve* qui ait changé. La mesure dont il s'agit est aujourd'hui tout aussi vitale, elle a tout autant d'importance qu'autrefois, c'est-à-dire que lors de l'apparition du manifeste. Nous avons aujourd'hui tout autant de besoin qu'autrefois d'une représentation qui fasse que nous ne soyons pas minorité pendant que réellement nous sommes la majorité. Quoi, les événements qui se sont succédés depuis l'apparition du manifeste ont ils changé notre position au point de faire que ce qui était bon il y a un an, ne le soit plus aujourd'hui? Tout le changement que nous voyons c'est qu'aujourd'hui nous n'étions pas au pouvoir et qu'aujourd'hui nous y sommes. Nous sommes au pouvoir, mais avec le système actuel, pouvons nous espérer de nous y maintenir au prochain parlement? nous sommes au pouvoir, mais avec le système actuel, avons nous une majorité assez forte, suffisante, pour nous permettre de lutter avec avantage contre nos ennemis politiques tories et libéraux, qui ne manqueront jamais de se rallier lorsqu'il s'agira de l'intérêt particulier du Haut-Canada, lorsqu'il s'agira de nous piller. N'en avons nous pas des exemples? Non, notre position n'est pas virtuellement changée, à moins donc que tous ceux qui ont approuvé le manifeste de Québec ne soient de l'opinion d'un certain membre du parlement qui, interrogé pourquoi il paraissait s'éloigner un peu des dispositions de ce document, fit cette réponse: Oh! tout cela était bon lorsque nous n'étions pas au pouvoir.

La *Minerve*, voulant nous rendre compte de son silence, nous dit qu'elle voulait réfléchir avant de se prononcer sur cette importante question. Nous n'avons pas grande objection à cela, et si les confrères journalistes de la *Minerve* avaient fait de même, ils n'auraient pas commis les bévues dont leurs feuilles ont fourmillé depuis qu'ils traitent cette question. La *Minerve* veut du temps pour réfléchir; mais c'est admettre quelle a changé d'opinion depuis qu'elle a approuvé le manifeste, puisqu'elle a maintenant des doutes (pour ne rien dire de plus) sur des choses qu'elle a admises purement et simplement, il n'y a encore que quelques mois. M. Caron et nos représentants qui ont élaboré le manifeste n'avaient donc pas réfléchi avant de lancer au milieu du peuple ce document. Ce n'était donc pas après avoir considéré notre position étrange, nos besoins de tous genres, qu'ils ont adopté cette mesure. Et puis l'élan général d'enthousiasme qu'a excité ce manifeste; l'écho et le retentissement qu'il a eu chez tous nos compatriotes Canadiens, qui ont été frappés de la justesse des vues de nos hommes politiques, de l'excellence des opinions émises dans ce manifeste, tout cela n'était donc que l'effet d'une détermination inconsidérée, irréfléchie. La *Minerve* a donc agi sans réflexion, inconsidérément, en approuvant ce manifeste, en le recommandant à ses lecteurs, en louant le mérite, la justesse et l'apropos. M. Morin a donc commis une erreur en lui donnant son adhésion pleine et entière. Ils ont donc agi avec irréflexion, tous ces candidats, maintenant nos représentants qui, le manifeste de Québec à la main, juraient au peuple de travailler sans relâche à l'obtention des réformes qui y sont énumérées. Non, il serait inutile de vouloir se le dissimuler; l'approbation générale qu'a eu ce manifeste, n'a été que l'effet d'une même réflexion, d'une conviction ferme et constante.

Mais voyons toujours comment se prononce la *Minerve*. Après avoir réfléchi mûrement, et, nous supposons, plus sagement que lorsqu'elle a approuvé le manifeste de Québec, la *Minerve* nous dit qu'elle n'a pas d'objection à demander cette réforme basée sur la population, si elle est possible de l'avoir telle, et si elle doit nous être avantageuse. Voilà une curieuse manière de se tirer d'affaire, et de donner une réponse; au lieu de répondre à notre question, la *Minerve* s'en fait deux à elle même; et sans doute si nous la pressons un peu de résoudre son problème, elle va nous demander du tems pour réfléchir encore. Mais c'était à la *Minerve* de nous dire, si dans son opinion, elle croit qu'il nous est possible d'obtenir cette réforme, et si elle peut nous être avantageuse. Voilà qu'elle était la portée de la question que nous lui avions posée. Mais comme il était un peu difficile de répondre catégoriquement sans se compromettre pour l'avenir (il faut toujours garder un trou par où sortir) elle se contente de reproduire une partie de l'article du *Journal* qu'elle loue beaucoup, et qu'elle donne à apprécier à ses lecteurs. La *Minerve* donne parfaitement dans les arguments du *Journal de Québec*, et il ne nous en faut pas davantage pour nous convaincre que la *Minerve* ne veut pas plus de la réforme électorale basée sur le chiffre de la population, que le *Journal* lui-même. Le *Journal* dit: nous sommes certains de ne pas l'obtenir maintenant; et puis dans quatre ans la population du Haut-Canada égale celle du Bas; à quoi nous servira alors notre nouveau système? Mais, de grâce, comment est-il constaté que nous ne l'obtiendrons pas? L'avons nous demandée en

parlement? Les deux tiers de la chambre l'ont-ils refusée? non, va nous répondre la *Minerve*, mais, chut!... M. Baldwin ne veut pas, lui, qu'on la demande maintenant; il n'est pas encore tems... Et puis si, dans quatre ans, la population du Haut-Canada égale celle du Bas, alors cette réforme est inutile. Voilà d'ailleurs une raison pour la demander immédiatement, ne fût-ce que pour constater qu'on ne veut pas nous la donner. Mais, pour raisonner dans l'hypothèse du *Journal*: si, dans quatre ans, la population du Haut-Canada égale celle du Bas, nous sommes certains que dans huit ans elle la surpassera de beaucoup. La *Minerve* croit-elle qu'alors le Haut-Canada, par amitié pour nous, peut-être même pour imiter notre générosité, se contentera du système de représentation égale? Non, l'Angleterre qui nous aura fait l'injustice de nous laisser minorité, pendant que réellement nous étions la majorité, voudra, par une justice toute partielle rendre la majorité d'alors du Haut-Canada encore plus forte, afin de mieux nous écraser, afin de mieux parvenir au but qu'elle s'est proposé en nous donnant l'Union, afin de nous angliciser, d'anéantir notre nationalité, de nous exploiter au profit du Haut-Canada. Voilà qu'elle sera nécessairement le résultat de notre silence sur cette question importante.

Où nous devons demander la réforme électorale basée sur la population, quand bien même nous serions certains de ne pas l'obtenir. Demandons la, ne fût-ce que comme moyen de parvenir au but vers lequel nous tendons, but qu'ont eu en vue tous ceux qui jusqu'à présent ont prêché cette réforme, but que nos chefs politiques ne parviendront jamais à cacher aux libéraux du Haut-Canada, le RAPPEL DE L'UNION.

NOMINATIONS.—Il est maintenant certain que MM. de Salaberry et Coursol vont être nommés le premier à la place d'adjutant général, le second à celle de Coronaire. Nos lecteurs savent que M. de Salles Laterrière qui avait accepté la place d'adjutant général a résigné, ou plutôt n'a pas voulu entrer en fonctions, en apprenant qu'il lui fallait renoncer à son siège en Parlement. C'est un noble trait de désintéressement et d'indépendance d'autant plus digne d'éloges qu'il est maintenant plus rare d'avoir à louer une conduite semblable.

Quant aux remplaçants, MM. de Salaberry et Coursol, voici franchement notre opinion. M. Coursol a gagné sa place; il a assez fait de tapage dans l'Institut et même dans les rues contre l'*Avenir*, surtout contre M. Papineau, pour avoir mérité cette récompense; pour sa qualification, nous n'avons rien à en dire.

Nous nous permettrons, néanmoins, de remarquer que M. le docteur Deschambault, qui, nous dit-on, était sur les rangs, avait plus que M. Coursol des droits à cette place. La position du Dr. Deschambault, son âge et même, nous dirons, son caractère grave et sa profession, étaient autant de titres qu'on ne rencontre pas chez M. Coursol.

M. Coursol n'est pourtant pas sans mérite. Son travail et son activité ont, en plusieurs circonstances, rendu de grands services à la cause libérale.

M. de Salaberry, suivant nous, est le dernier des canadiens à qui on eût du donner cette place. Les scènes de 41 qui ont taché M. de Salaberry du sang canadien pour soutenir la politique de lord Sydenham, c'est-à-dire, pour faire réussir l'Union, n'auraient pas dû s'effacer sitôt du souvenir de ceux que les Canadiens ont portés au pouvoir. Le seul titre que lui reconnaissent même ses amis, est d'être le fils d'un homme qui a bien mérité de son pays, le héros de Chateauguay. Pour nous, nous trouvons ridicule de prétendre qu'un homme a droit à une charge honorable, parce que son père était un homme de mérite et surtout quand cet homme a tenu, comme M. de Salaberry, une conduite qui le déshonore dans l'opinion de tout vrai Canadien.

Nouvelle d'Europe.

Le *Britannia* est arrivé hier, après une traversée de 16 jours, bien longue à côté du voyage si rapide de l'*America* qui ne mit que dix jours et quelques heures. Les nouvelles que ce steamer nous apporte ne sont pas aussi rassurantes que nous l'espérons. Nous voyons de nombreux symptômes de divisions se former jusqu'au sein du pouvoir. L'assemblée nationale, seule, résiste à l'esprit réactionnaire qui lève la tête, et qui, fier du succès de M. Thiers à Paris, à Rouen et à Bordeaux, prépare une vive opposition contre les hommes de la République. Que va-t-il arriver de toutes ces nouvelles luttes? Que la France ne se remmettra pas de la secousse qui la frappe, que le commerce demeurera dans la souffrance, que les populations s'inquiéteront de voir que tout se réduit à des questions de personnes, et non de principes, qu'il ne faudra pas plus croire désormais à ceux qui crient vive la république qu'à ceux qui la combattent sous prétexte que nous ne sommes pas murs pour ce genre de gouvernement. On prépare ainsi la désaffection générale, la haine contre ce qui existe, on déchaîne les passions et l'ignorance, et on arrive, sans s'en douter à donner pleine raison à ceux qui ont attaqué le gouvernement à main armée, sous le prétexte qu'ils sont trompés.

La garde nationale qui semblait, après le 15 mai, s'être ralliée sous un seul et même drapeau, avec un même sentiment, et qui avait accepté par acclamation son nouveau général, se divise à son tour. Des protestations se forment, et des démissions viennent d'avoir lieu par suite de la proposition faite par Clément Thomas d'abolir la croix de la Légion-d'Honneur, comme étant un hochet inutile. Plusieurs officiers qui servent sous ses ordres, légionnaires de l'Empire, se sont émus et ont adressé de vives représentations à M. Thomas. Tous cela est déplorable.

En Espagne, la tranquillité est rétablie, et, selon les nouvelles qui nous viennent de ce pays, il faudrait de bien grands prétextes pour que l'insurrection s'y ranimât.

La situation financière en France ne s'améliore pas aussi rapidement qu'il serait à désirer. Il est vrai que les crises sont le cortège des révolutions, et celle de février ne pouvait échapper à la loi commune. Maintenant il s'agit de songer sérieusement à rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes. Jusqu'ici, on a trop songé à abolir des impôts et des charges, sous prétexte qu'ils étaient impopulaires; mais on n'a pas songé à leur remplacement ou à une diminution de dépenses, sans porter atteinte aux besoins et à la marche du service public. En un mot, on a agi sans expérience.

Mais la France a des ressources, et une bonne administration pourrait faire oublier bientôt le mal occasionné par les quatre mois de crise qui viennent de s'écouler. Qu'on revise aussi notre législation douanière, et qu'on ne fasse plus les choses à demi; qu'on prête la main aux fabriques et aux manufactures, qu'on donne des primes aux travaux, non à l'inactivité, et la république que nous voulons et que nous devons tous soutenir, imposera bientôt silence à ses détracteurs et à nos ennemis.

Tel est l'état de la France dans ce moment, il nous inspire ces réflexions qui seront partagées par tout Français qui connaît son pays.—*Les deux mondes.*

M. O'REILLY.—La *Minerve* a jugé à propos de lancer une diatribe contre nous au sujet de nos remarques sur la lettre de M. O'Reilly. Nous allons donner un conseil d'ami au journal *grand* de la rue St-Vincent—c'est de travailler à répondre à nos articles, au lieu de s'amuser à défendre ceux qui peuvent le faire eux-mêmes. N'est-il pas risible de voir une feuille qui ne peut trouver d'arguments dans une polémique aussi importante en fait de principes, que celle que nous avons soulevée—venir faire une tempête à propos d'un homme. Les motifs patriotiques de l'éditeur de la *Minerve* sont connus. Quand il a fallu faire partir l'association, trois journaux français, y compris la *Minerve*, se sont ligüés contre elle, pour le motif bien connu que M. Papineau se trouvait dans le comité. O! qu'il est beau le patriotisme de la *Minerve* et autres de même espèce! Mais

« Paulo majora canamus »

Si M. O'Reilly connaît si bien les maux de la division parmi des frères. Il doit aussi connaître les maux qui viennent fondre sur un peuple, résultat d'une union entre deux populations dont l'une est asservie à l'autre. L'Irlande en est un exemple. Et le Canada suit passablement la même voie—la chose pourrait se prouver.

Si l'acte d'Union, M. O'Reilly, est un acte de monstrueuse injustice comme vous le qualifiez, comment pouvez-vous donner à un peuple le conseil de se taire sur cette monstrueuse injustice? Croyez-vous que l'honneur d'un peuple soit au-dessous de l'avantage d'avoir des compatriotes en place—lorsque leur acceptation est elle-même une approbation, un consentement à l'état d'infériorité que lui a fait cette monstrueuse injustice? Nous ne pensons pas ainsi nous, M. O'Reilly; et comme nous sommes ardemment convaincus de la justice, de la sainteté de notre cause, nous regarderions comme une trahison de notre part de ne pas élever la voix contre qui que ce soit qui vient, surtout sans raisonnement, et dans un écrit tout sentimental, préjuger le peuple contre notre cause, dans un tems aussi critique que celui-ci.

Si M. O'Reilly s'était borné à inviter le peuple à remercier l'administration pour l'acte tout libéral qu'elle vient de faire, nous aurions applaudi à M. O'Reilly. Mais quel rapport l'agitation du rappel de l'Union a-t-elle avec l'œuvre de la colonisation. Devrait-il y avoir des partis dans une association comme celle-là. Les amis de M. Papineau ont-ils jamais fait une affaire politique? Non. Nous défions tous nos aimables confrères de l'affirmer. Pourquoi alors, M. O'Reilly, vient-il jeter la pierre, nous le répétons, d'une manière si peu charitable, si peu apostolique à M. Papineau qu'il sait avoir travaillé avec zèle; à tous les collaborateurs de l'*Avenir* eux-mêmes, qui, ils peuvent le dire sans ostentation, ont, les premiers, suggéré à l'*Institut-Canadien* de mettre à exécution l'idée qu'il avait conçue, et qui n'était certes pas facile à faire adopter par le public, pour qui connaît notre état de société. M. O'Reilly dit qu'il ne pensait pas à nous, en écrivant. Que nous importe qu'il pensât à nous ou non. Il attaquait une cause que nous regardons comme sainte. Nous n'avons fait que notre devoir. Et tout en estimant M. O'Reilly pour les services qu'il nous a rendus, à nous Canadiens, nous regrettons qu'il nous ait forcé par une attaque aussi déplacée à relever la doctrine politique qu'il professe que nous regardons nous, du même œil que celle qui a vendu l'Irlande à son bourreau l'Angleterre. Nous aurons encore quelques lignes à consacrer aux remarques de la *Minerve* sur cette matière.

LES EXILÉS.—Les exilés des troubles de 1837 et 38 sont enfin tous de retour dans leur patrie, à l'exception de M. Marceau, qui est marié et établi à Sydney. Les cinq derniers de ce pauvres malheureux, qui sont partis de la colonie pénale, le 10 janvier, sont arrivés à Québec mardi dernier sur la *Camelia*, d'où ils sont repartis pour Montréal sur le *Charlevoix*. Le capitaine Ryan toujours libéral à son ordinaire leur avait offert un passage *gratis*. Leurs noms sont MM. C. G. Bouc, Jos. Guimont, David Bourbonnais, J. B. Trudel et A. Languedoc. Ils son de retour après plus de neuf années d'exil passées loin, bien loin de la PATRIE ce second Dieu du vrai patriote. Il reste encore plusieurs proscriptions sur la terre étrangère nous joignons nos vœux, à ceux de la *Minerve*, en espérant que le ministère libéral, s'enpressera d'obtenir une amnistie générale, qui leur permettra de revoir leur pays.

ETABLISSEMENTS CANADIENS DES TOWNSHIPS.— Nous sommes forcé de remettre au prochain numéro, un article préparé pour aujourd'hui, sur cet important sujet, faute de place. En attendant qu'il nous suffise de dire que tout semble s'unir aujourd'hui pour favoriser ces établissements. Le premier défriecher, du premier établissement formé sous les auspices de l'association est un M. Cousineau de St-Laurent, qui s'est bati une cabane sur sa terre qui se trouve sur le chemin conduisant au village Metcalfe, dans le township de Roxton, une lieue et demin en decà du village. M. Cousineau doit partir lundi pour s'y fixer et commencer le défriechement de sa terre. Il sera suivi par plusieurs autre, il occupe le 9e lot, 8e rang, et dit que la qualité de sa terre est excellente.

LE PACKET DE BYTOWN.—Le manque d'espace nous empêche de pouvoir parler de ce journal et de répondre à la question qu'il nous fait: Nous le ferons dans notre prochain. Qu'il nous suffise de dire que la *Minerve* a tronqué une phrase par-ci par là, d'un article de ce journal pour prouver qu'il pense comme elle et qu'il censure M. Papi-neau sur les questions qu'il veut agiter.

—Nous voyons par la *Minerve* de jeudi dernier, une lettre du Dr. Mailhiot de la Pointe du Lac, et une autre de M. Ant. Morin, du capitaine Jos. Ronette, et du Major Joseph Gauthier, de la même place, venant à l'appui des avancés du Dr. M. Cette lettre est écrite avec modération et fait le plus grand honneur à son auteur. Elle est écrite avec talents et énergie et reclame contre toutes les absurdités debitées sur son compte et sur l'assemblée même, par les correspondants de la *Minerve*, et l'éditeur des *Mélanges*. Va s'en dire que la *Minerve* prend la défense de ses correspondants, c'est de rigueur, car qui dit *Correspondance* avec elle, dit *éditorial*. Nous regrettons de n'avoir pas de place pour reproduire cette lettre.

Aux Correspondants, etc.

La correspondance en reponse à un correspondant de la *Revue*, sur la messe de la St.-Jean-Baptiste, composée par M. Bienvenu, est remise au prochain numéro.

L. B. Québec. Le journal vous a toujours été adressé régulièrement. On vous pille au bureau de poste de Québec. Dr. C. St-Césaire. Le collecteur ne passera pas chez vous, vous pourrez faire ce que vous désirez.

Une foule d'autres correspondances ainsi que le protêt des médecins à l'assemblée de Québec etc., etc., remises faute de place.

NAISSANCE.

En cette ville le 28 courant, la dame de W. H. Merrill, 6er, marchand a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

A St-Athanase, le 25 juin dernier, Pierre Benoit, ecr, digne et respectable cultivateur du lieu âgé de 45 ans.

A St-Constant, le 22 du courant, après neuf heures de maladie, a l'âge de quatre ans et dix mois, Magloire, Arthur, enfant de Sr. E. B. Duford, marchand de cette ville.

BRASSERIE PIGEON.

M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront à l'avenir sous le nom de "PIGEON, SAUVAGEAU, et Cie.

NARCISSE PIGEON.
A. et T. SAUVAGEAU.

Montréal, 9 févr. 1848.

J. B. E. BISSON,
Ferblantier.

RUE ST. LAURENT, EN FACE DU MARCHÉ.

AVERTI ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir une boutique de Ferblantier à l'endroit ci-dessus. Ouvrages de toutes sortes en main et faits à ordre. 14 juin, 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT CANADIEN.

VINS ET EPICERIES,

COIN DE LA RUE NOTRE-DAME ET DE



EN GROS ET EN DETAIL.

LA PLACE JACQUES CARTIER.

Le soussigné prie ses nombreux amis et le public en général, de vouloir bien faire attention qu'il vient d'ouvrir une maison de commerce dans la branche ci-dessus.

On trouvera toujours à cet établissement un assortiment complet et varié de VINS, LIQUEURS, THÉS, CAFÉS, SUCRES, fruits de toutes sortes etc., etc., etc.

Les vins et les liqueurs seront choisis avec soin et exempts de toutes falsifications.

Rien ne sera épargné pour rendre cet établissement digne du patronage du public.

A. L. LACROIX.

Les personnes qui enverront leurs domestiques, seront servies avec autant de soins et d'attention que si elle venaient elles-mêmes.—Montréal 17 mai 1848.

NOUVEL ETABLISSEMENT.

EPICERIES, LIQUEURS,
PROVISIONS, ETC.

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.



EN GROS ET EN DETAIL.
ANCIENNE PESEE,

No. 78,

RUE SAINT PAUL, MONTRÉAL.

Le soussigné vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, liqueurs, provisions, etc., à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment de THÉS, CAFÉS, SUCRES, VINS, LIQUEURS, PROVISIONS, etc., etc.

Rien ne sera épargné pour servir les pratiques avec attention et mériter une part de l'encouragement du public.

M. LAZURE,

Par LAZURE ET FRÈRE. Agissants.

Montréal, 24 mai 1848



L. P. BOIVIN, Notre-Dame et St. Vincent.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St.-Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages un riche assortiment de MONTRES, BIJOUTERIE, articles de goût, etc., etc., etc. Montréal. 19 mai 1848.

LA PHARMACIE

CI-DEVANT RUE ST.-PAUL,

EST A PRESENT RUE NOTRE-DAME,



DU DR. PICAULT.

AU COIN DE LA RUE

BONSECOURS DEVANT L'HOTEL DONEGANA.

EN outre de son grand assortiment de MÉDICAMENTS, PARFUMERIES, etc., etc., on trouvera à sa Pharmacie tous les Médicaments à Patente les plus renommés annoncés dans les *Gazettes*. Tels que:—

Pilules de Brandreth	Pilules de Smith	Baume de Copahu, etc.	Essences de Ratafia
Do do Cooper	Do do Lee etc. etc.	Elixir Pulmonaire	Do do Pepermint
Do do Moffatt	Baume de Wistar	Do do de longue vie	Do do Canelle
Do do Harvay	Do Pulmonaire	Do do Parégorique	Do do Bergamotte
Do do Morrison	Do do Liverwort	Essences de Citron	Do do Muse
Do do Holoway	Do du Perou	Do do Oranges	Do do Roses, etc.
Do do Frank	Do Ste. Geneviève	Do d'Epinette	

Variété de Pastilles ou Lozanges médicamenteuses à l'usage des enfants, etc., etc., etc.
NOTA.—On garantit véritables (Genuine) tous les remèdes pris dans la Pharmacie. Les personnes qui achèteront des médicaments pourront consulter le Médecin gratis.—Visites et consultations en ville.

Montréal, 19 mai 1848.

DR. PICAULT.

NOUVELLE

MAISON CANADIENNE.

MARCHANDISES SECHES.

No. 71.

RUE SAINT PAUL,

PRES LE MARCHÉ BONSECOURS.



Le soussigné informe ses amis et le public, qu'il vient d'ouvrir une MAISON de Commerce à l'endroit ci-dessus. Il aura toujours en main un assortiment des plus complets et des plus variés de:

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| Draps superfins, | Mousseline de laine, |
| Casimires unis, | Cachemire, |
| Casimires fantaisies, | Châles de toutes sortes, |
| Patrons, vestes en satin, | Indienne, |
| Soie, laine, | Mouchoirs en soie, |
| Frappé, | Laine, satin, cotton, |
| Etc., etc., etc. | Etc., etc., etc. |

Il espère par son assiduité et sa ponctualité à servir ses pratiques, pouvoir mériter une part de l'encouragement public.

ADOLPHE ROY.

N. B. On n'appelle pas les passants et on vend à des prix très réduits. Montréal, mai 1848.

HOTEL DES

SOURCES DE VARENNES.

Le soussigné ayant pris des arrangements avec le propriétaire des SOURCES DE VARENNES, annonce au public qu'elle vient d'ouvrir l'HOTEL de cette place, pour la SAISON D'ETE, pour l'accomodation de ceux qui désireront résider près des EAUX.

Il y aura toujours à l'Hotel, des RAfraichissements et des GOUTERS ou LUNCHES de prêts, pour ceux qui voudront bien l'honorer de leur patronage.

12 Juin 1848

1 m.

ANG ST-JULIEN.

J. A. LECLERC,
MARCHAND DE CUIR,

EN GROS ET EN DÉTAIL,

No. 174, RUE ST. PAUL,

PRES DE LA MAISON DE LA DOUANE,

PORTE VOISINE DE

B. WORKMAN, APOTICAIRE,
MONTRÉAL.

N. B.—Cuir de différentes sortes pour Selliers et Cordonniers. Montréal, 20 mai 1848.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné à l'honneur d'offrir ses remerciements les plus sincères à ses nombreuses pratiques et au public en général, pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et profite de cette occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir le complément d'une commande, renfermant un bon nombre de livres de LITTÉRATURE et d'HISTOIRE, ainsi qu'un grand assortiment de LIVRES de PRIERES, etc., etc., etc.

— AUSSI:—

Un assortiment complet et varié de livres et fournitures d'Ecoles qu'il vendra à des prix très réduits.

J. BTE.-ROLLAND.

Montréal, 24 mai 1848.

CONDITIONS DU JOURNAL.

L'*Avenir* paraît tous les MERCREDIS et SAMEDIS au matin sous les auspices d'une société en commandite de jeunes gens.

Le prix d'abonnement est de DIX CHELINS, par année, payables par semestre, d'avance. On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

On chargera le prix fixé pour les annonces pour lesquelles on n'aura pas pris d'arrangements préalables.

Toute personne fournissant six abonnés, pourra devenir agent et recevra le journal gratis.

Le journal est rédigé par un comité de collaborateurs. Les communications etc., doivent être adressées au directeur-gérant du journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

On recevra les abonnements au bureau du journal, 122 1/2, rue saint Paul, et chez tous les agents ci-dessous:

AGENTS DE L'AVENIR.

Québec,	S. Drapeau,
Trois-Rivières,	P. Nourie.
Champlain,	A. J. Martineau.
Berthier,	P. J. Guitté.
Ste-Anne de la Pérade,	L. Bureau.
Sorel,	J. B. Lamère.
St. Ours,	Jos. Germain.
St. Jean Dorchester,	J. Marchesseault.
St. Hyacinthe,	M. Laframboise.
St. Pie,	J. C. Bachand.
St. Rémi,	J. H. Martin, Ecr.
St. Roch des Aulnets,	J. B. Dupuis, Ecr.
St. Charles,	O. Hebert.
Laprarrie,	Guillaume Barette.
Pointe Lévi,	V. H. Leclaire.
St. Athanase,	J. Dufresne.
St-Roch P. Achigan,	Dr. Robitaille.
Belair,	G. Préfontaine.

Le Directeur-Gérant,
J. B. E. DORION.

IMPRIMERIE DE L'AVENIR,
W. H. ROWEN, Imprimeur.